



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21001015***

Dépôt au Greffe du Tribunal
de l'entreprise
le **28 DEC. 2020**
jour de sa réception.
Greffe Greffe

N° d'entreprise : **0870 296 965**

Nom

(en entier) : **La Maison Syndicale**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**Adresse complète du siège : **Rue Fonteny Maroy 13, 6800 Libramont, Belgique****Objet de l'acte : Extrait de l'acte de nomination-administrateurs; Extrait de l'acte de
cessation des fonctions - administrateurs**

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2020.

Est tenue ce jour, au siège social de l'association, l'assemblée générale ordinaire des membres.

(...)

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire - nominations et cessations.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour
l'exécution de leur mandat durant les exercices écoulés.Cette année marque la fin de tous les mandats d'administrateurs actifs à ce jour (fin prévue le
14/09/2020 ou lors de l'AGO de 2020).

L'assemblée est appelée à statuer sur la composition du nouveau conseil d'administration:

Cessation de fonction:

Eric Neuprez et Michel Leclerc. Ce dernier occupait en plus le poste de président du conseil.

Renouvellement des mandants existants:

Franck Baillieux et Christian Gomez. Ce dernier devient le nouveau président du conseil en
remplacement de Michel Leclerc.

Nomination d'un nouvel administrateur:

Geoffrey Goblet

Tous ces mandats ont une durée de quatre ans. Ils cesseront de plein droit au plus tard
lors de l'assemblée générale tenue en 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Cette décision est prise à l'unanimité.

4. Liste des membres effectifs et honoraires

L'assemblée générale décide de clarifier la position de tous les membres de l'ASBL.

Il est décidé nommer les membres suivants sur deux listes : les effectifs et les honoraires

Liste des membres effectifs

Franck Baillieux, Christian Gomez, Geoffrey Goblet ;

Liste des membres honoraires

Michel Leclerc, Michel Doneux.

(...)

Dispositions finales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les membres qui en ont fait la demande.

Déposé en même temps en original un PV d'assemblée générale du 29/06/2020.

Baillieux Franck, Administrateur